

**2011/3822 - Attribution d'une subvention à l'Association Action contre la Faim pour son action d'aide aux populations victimes de la sécheresse en Somalie, et plus largement dans la Corne de l'Afrique** (Direction des Relations Internationales) (BMO du 12/09/2011, p. 1853)

Rapporteur : Mme GELAS Nadine

Mme GELAS Nadine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier concerne une subvention à l'Association Action contre la Faim : subvention de 50.000 €, pour nous associer à la lutte menée contre la famine, désastreuse et scandaleuse, qui sévit en Somalie et dans la Corne de l'Afrique, touchant 13 millions de personnes, dont 4 millions en Somalie.

Avis évidemment favorable de la Commission.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon s'honneure de participer régulièrement à la solidarité internationale.

Cela s'exprime par des actions variées, comme la remise de la médaille de la Ville de Lyon à Taslima Nasreen, il y a deux ans, l'hommage rendu aux morts du 11 septembre ou du massacre en Norvège, l'organisation du Village de la Solidarité internationale, l'aide financière envoyée lors des tsunamis en Thaïlande et au Japon, la coopération décentralisée sur des projets concrets de développement dans de nombreuses villes.

Aujourd'hui nous votons une subvention de 50.000 € pour participer à la lutte contre la famine en Somalie, en aidant au travail acharné et compétent de l'Association « Action contre la faim », qui dispose de plus de 200 employés sur le terrain. C'est une subvention nécessaire quand on sait que 12 millions de personnes sont affectées.

Une remarque cependant : le titre de notre délibération parle de sécheresse en Somalie et Corne de l'Afrique : il aurait mieux valu dire d'emblée famine, comme l'exprime d'ailleurs la suite de la délibération. En effet, la sécheresse et les causes climatiques sont en réalité moins désastreuses que les causes humaines, en particulier la guerre. La quasi-totalité des crises alimentaires que nous vivons actuellement est d'origine humaine, ou fortement renforcée par les prédateurs et les inconséquences humaines.

Il faut donc aider, bien sûr, quand il y a crise humanitaire, comme nous le faisons, mais il faudrait surtout prévenir, par un refus de l'instrumentalisation politique de la religion et des manipulations tribales, comme c'est le cas dans ce lieu, par le soutien à l'agriculture vivrière, comme le fera l'Association Action contre la Faim, par un gouvernement européen et mondial moins affaibli et plus généreux, et bien sûr par une meilleure répartition des richesses mondiales. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)